



Le médico-social prend le virage du numérique

Entretien croisé avec l'Agence du Numérique en Santé, la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie et l'Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux

Le médico-social prend le virage du numérique

Entretien croisé ANS, CNSA, ANAP



Morgane BERTHELOT
Directrice de programme de transformation numérique, secteur médico-social à l'Agence du Numérique en Santé



Sophie MOREAU-FAVIER
Responsable de projets Pôle Projets e-Santé à l'Agence du Numérique en Santé



Myriam DANYACH
En charge du programme ESMS Numérique à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie



Benoit HUET
Chef de projet à l'Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux



Laetitia RAULT
Senior Manager numérique et parcours en santé, Mazars



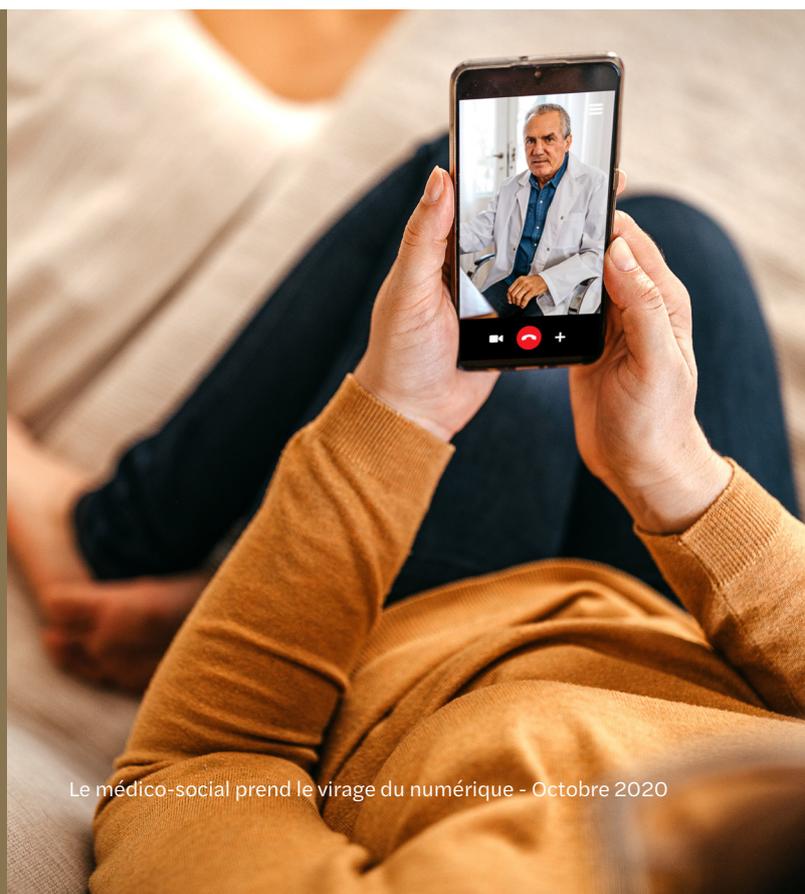
Elodie ALBRECHT,
Senior Manager secteur médico-social, Mazars

Sommaire

Entretien avec l'Agence du Numérique en Santé (ANS)

Entretien avec l'Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux (ANAP)

Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)



Introduction

Alors que la crise du COVID-19 a invité le secteur médico-social à se réinventer en encourageant de nouveaux usages numériques, et après l'annonce d'un plan d'investissement de 600 M€ sur cinq ans lors du Ségur de la Santé, les équipes Mazars Santé ont souhaité s'entretenir avec ceux qui vivent et accompagnent ces transformations à l'échelon national. Morgane BERTHELOT, Directrice de programme de transformation numérique secteur médico-social à l'Agence du Numérique en Santé, Sophie MOREAU-FAVIER, Responsable de projets Pôle Projets e-Santé à l'Agence du Numérique en Santé, Myriam DANYACH, en charge du programme ESMS Numérique à la CNSA et Benoit HUET, Chef de projet ANAP ont accepté de répondre à nos questions.

Avant la crise, seuls 57% des ESMS déclaraient mettre des équipements informatiques à la disposition de l'ensemble des profils métiers (source : 1^{er} état des lieux national ANAP du 5 mars 2019) : qu'en est-il à présent et qu'en sera-t-il après les nombreuses initiatives en émergence (structures 3.0, programme ESMS numérique, etc.) ? Le financement, pluriannuel et croissant, permis par le Ségur de la Santé, pourrait permettre une véritable transformation du secteur puisqu'il devrait financer 75% des ESMS.



Laetitia RAULT
Sénior Manager numérique et
parcours en santé
Mazars

Interview

Morgane BERTHELOT
Directrice de programme de transformation numérique, secteur médico-social à l'Agence du Numérique en Santé

Sophie MOREAU-FAVIER
Responsable de projets Pôle Projets e-Santé à l'Agence du Numérique en Santé



L'Agence du Numérique en Santé (ANS) accompagne la transformation numérique de notre système de santé. Elle assure trois grandes missions. La première vise à réguler la e-santé en posant les cadres et les bonnes pratiques, notamment en termes de sécurité et d'interopérabilité pour faciliter le partage et les échanges de données de santé en toute confiance.

L'Agence du Numérique en Santé accompagne le déploiement national et territorial des outils et projets numériques en santé afin de développer les usages et de favoriser l'innovation. Enfin, elle conduit les projets d'intérêt national sous l'égide des pouvoirs publics.

Pour quelle raison le secteur médico-social dispose-t-il d'une trajectoire dédiée en matière de numérique ?

La déclinaison de la feuille de route du virage numérique en une trajectoire dédiée pour le médico-social était nécessaire pour être en accord et en cohérence avec le fonctionnement du secteur et son niveau d'équipement. Il est essentiel de conduire des actions spécifiques en lien avec les contraintes et les attentes du terrain. Le secteur a besoin de mûrir pour se lancer dans une telle transformation. Ma Santé 2022 et plus récemment le Ségur de la Santé sont des opportunités de le positionner dans une trajectoire adaptée. La cible est commune mais le point de départ est différent et il est donc important de construire une trajectoire adaptée.

“Le numérique doit accompagner la transformation de l'offre, le virage inclusif et le virage domiciliaire qui s'opèrent, tout en mettant l'utilisateur au cœur de son parcours .”

Par ailleurs, intégrer le médico-social dans une trajectoire numérique est fondamental pour permettre le partage d'informations entre sanitaire, social et médico-social et décloisonner les champs d'intervention. Le numérique doit accompagner la transformation de l'offre, le virage inclusif et le virage domiciliaire qui s'opèrent, tout en mettant l'utilisateur au cœur de son parcours. Les initiatives de déploiement de portails usagers/aidants vont dans ce sens. Il s'agit aussi de permettre une meilleure connaissance des personnes accompagnées pour la construction de politiques publiques en adéquation avec leurs besoins.

Quelles sont les actions portées par l'ANS pour accompagner et soutenir les acteurs médico-sociaux dans leur transformation numérique ?

L'ANS accompagne depuis de nombreuses années la transformation numérique du secteur médico-social aux côtés de la CNSA à travers des projets ciblés (programme de transformation SI commun MDPH, travaux menés dans le cadre de la mission Libault...). La feuille de route du virage numérique a apporté une nouvelle opportunité sans précédent pour inscrire le médico-social dans une accélération numérique, notamment avec des actions de soutien telles que le plan ESMS numérique ou des programmes d'innovation tels que structures 3.0.

L'ANS participe donc à l'accompagnement du programme ESMS Numérique aux côtés de la CNSA. Nous intervenons essentiellement sur les référentiels, services socles (cyber surveillance, INS, RPPS +, ROR, le cadre d'interopérabilité et l'hébergement des données de santé...) en déclinant les actions pour le médico-social. Par exemple, nous allons mettre en ligne un portail d'enregistrement d'ici la fin de l'année qui permettra aux professionnels du secteur de se doter d'une identité numérique indispensable pour accéder de manière sécurisée à des services numériques. Cet enregistrement existe déjà pour les professionnels de santé, il est obligatoire et se fait via les Ordres. Vous comprenez qu'il a fallu adapter les processus au secteur du médico-social qui ne dispose pas d'ordres professionnels. Pour la MSSanté, des pilotes de déploiement en cours dans plusieurs régions vont permettre de déployer ce service aux professionnels

du médico-social, mais aussi de mieux comprendre quels documents s'échangent, entre qui, et prévoir d'éventuelles adaptations de l'espace de confiance pour que le service s'adapte au mieux aux pratiques du terrain.

Qu'attendez-vous de l'appel à projet structures 3.0 ?

Le programme doit permettre d'identifier des binômes structures/industriels qui ont une culture de l'innovation pour capitaliser sur leur expérience et identifier des pionniers sur le numérique. Il s'agira ensuite de promouvoir ces expériences auprès d'autres structures. Les projets innovants pourront concerner les usagers directement ou les professionnels en améliorant leurs outils de travail. Mais dans tous les cas, l'amélioration de la prise en charge est un objectif majeur. L'originalité du programme réside dans la possibilité d'avoir un double financement éditeur-industriel et structure. Il vise une démarche itérative et une stratégie des petits pas. L'évaluation des projets permettra d'en tirer des enseignements utiles pour encourager l'innovation dans le secteur.

Comment ces initiatives sont-elles de nature à transformer l'expérience usager ?

Il s'agit ici d'améliorer les conditions de travail des professionnels pour leur permettre de passer plus de temps avec les usagers pour les accompagner. Nous avons la conviction qu'on ne peut pas décorréler le professionnel qui accompagne et l'utilisateur. C'est un binôme, et le numérique doit agir favorablement sur cette relation.

“Le médico-social est en avance dans sa culture centrée sur l'utilisateur.”

Je pense que le médico-social est en avance dans sa culture centrée sur l'utilisateur (portails famille et usager, les projets personnalisés, etc.).

Entretien avec l'Agence du Numérique en Santé

Mais, les outils numériques doivent accompagner cette culture pour faciliter le partage d'information au service des professionnels, en passant d'une pratique très orale à une pratique tournée plus vers l'écrit.

Quels conseils donneriez-vous aux structures médico-sociales pour se saisir de cette période pour accélérer leur transformation numérique ?

Le contexte est aujourd'hui extrêmement favorable pour cette accélération numérique, que ce soit sur le plan politique, avec la trajectoire dédiée au médico-social, sur le plan financier, avec des programmes de soutien et d'innovation, mais également avec une gouvernance inversée qui se veut au plus près des besoins et priorités du terrain.

Je conseillerais aux structures de s'intéresser au programme ESMS Numérique et de se rapprocher des acteurs régionaux (collectifs SI régionaux, ARS, GRADES) pour s'inscrire dans ces dynamiques et

que leur voix soit portée. Ils peuvent aussi s'intégrer dans les démarches nationales comme les groupes de travail du Conseil du Numérique en Santé pour contribuer à faire entendre les besoins du terrain. L'Agence Nationale d'Appui à la Performance (ANAP) travaille également sur la constitution de collectifs et la publication de retours d'expérience qu'elles peuvent consulter. Enfin, l'ANS organise des webinaires pour présenter les enjeux et outils numériques et met à disposition un portail de formation à la e-santé à destination des professionnels du secteur. Il n'y a plus qu'à prendre le virage numérique !

“Les outils numériques doivent accompagner cette culture pour faciliter le partage d'information .”

S'inscrire aux webinaires ANS
<https://esante.gouv.fr/ans/webinaires>

Concertation sur la trajectoire numérique médico-sociale
(clôturée le 25 septembre)
<https://participez.esante.gouv.fr/project/trajectoire-numerique-adaptee-au-secteur-medico-social/presentation/presentation>

Appel à projets structure 3.0
(annonce des lauréats courant novembre)
<https://esante.gouv.fr/actualites/structures-30-appel-projets-venir>

Plateforme de formation à la e-santé
<https://esante-formation.fr/>



Entretien avec l'Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux

Interview

Benoit HUET
Chef de projet à l'Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux



L'ANAP (Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux) accompagne les professionnels de la santé dans l'évolution de leurs organisations afin d'améliorer le service rendu à tous, de manière durable et responsable.

Quel regard portez-vous sur les enjeux de transformation numériques des structures médico-sociales ?

Pour nous, le système d'information est un outil de la performance autant pour l'utilisateur, que pour le professionnel, la structure et le système de santé dans sa globalité. Ce n'est qu'un outil. Le numérique permet de fluidifier la communication entre les professionnels, la fiabilise et l'accélère. Il permet de perdre moins de temps pour passer plus de temps avec l'utilisateur. Le médico-social dispose d'un réel maillage neuronal de structures avec de nombreux liens entre elles. Les ESMS sont extrêmement dépendants du lien avec leurs partenaires. C'est pourquoi le numérique permet de mieux communiquer, notamment avec des partenaires éloignés. Il permet aussi d'accéder à des compétences rares pour les structures à travers la téléconsultation par exemple. Le numérique apporte également une traçabilité sur le moyen et le long terme. Les utilisateurs en ont quelquefois assez de répéter leur histoire ou leur mémoire peut parfois leur faire défaut.

"Le système d'information est un outil de la performance autant pour l'utilisateur, que pour le professionnel, la structure et le système de santé dans sa globalité."

Le numérique permet de fiabiliser ces informations. Pour le professionnel, le numérique peut faciliter son quotidien et la communication en temps réel. Par exemple, permettre à une aide à domicile de signaler facilement et rapidement un événement à l'équipe de prise en charge. Il permet aussi de créer une discussion sur les processus les plus courants et ainsi améliorer les pratiques du secteur. Pour les personnes accompagnées, c'est également un moyen pour participer à sa santé, d'être

Entretien avec l'Agence Nationale d'Appui à la Performance des établissements de santé et médico-sociaux

plus informées. Enfin, côté régulation, il permet une meilleure connaissance de l'offre et des besoins encourageant un pilotage plus adapté. Le système d'information contribue aux transformations du secteur médico-social à travers une analyse des besoins et une adaptation des structures à ceux-ci. Ce n'est pas par hasard que le Ségur de la Santé a choisi d'investir sur le sujet : le système d'information permet d'améliorer notre système de santé !

Quels sont selon vous les prérequis d'une transformation numérique dans le secteur médico-social ?

Ça ne sert à rien d'investir dans les systèmes d'information s'ils ne sont pas utilisés. La priorité est à l'usage et c'est pourquoi il est important de clarifier les processus et de disposer d'une vision globale et prospective des systèmes d'informations. L'ensemble des parties prenantes doivent être associées et chaque brique du système d'information doit être posée de façon cohérente. Les structures ont aussi besoin d'être accompagnées.

“La notion d'éthique et de sécurité sont fondamentales dans le secteur : il faut aller vers un numérique qui respecte l'être humain. Il faut parler d'informatique intelligente et s'appuyer sur les convictions du secteur.”

La notion d'éthique et de sécurité sont fondamentales dans le secteur : il faut aller vers un numérique qui respecte l'être humain. Il faut parler d'informatique intelligente et s'appuyer sur les convictions du secteur.

La question de la compétence est également centrale pour implémenter ces transformations. Il faut des compétences en matière de système d'information médico-social qui sont aujourd'hui relativement manquantes dans les ESMS, au niveau des ARS, des GRADES, des éditeurs et au niveau national. Il est essentiel de monter collectivement en compétence pour y arriver. Nous devons avoir tout l'écosystème autour de la table pour construire brique par brique la maison de demain. Au niveau des structures, la nécessité d'atteindre des tailles critiques de mutualisation se fait sentir pour disposer de compétences SI de bon niveau (achat, maintenance, ...). L'argent public doit soutenir ces dynamiques de mutualisation.

La crise du COVID-19 est-elle de nature à changer les perspectives pour le secteur ?

La crise du COVID 19 a permis d'accélérer la transformation numérique du secteur en montrant ses bénéfices. On a dû aller très loin sur le numérique pendant la crise et aujourd'hui les structures composent mieux entre le physique et numérique. Le secteur dispose à présent d'une vision plus mature des apports du numérique et le place parmi les outils d'accompagnement.

La crise a aussi accentué deux fractures numériques. Les fractures parmi les usagers : entre ceux qui ont accès au numérique et ceux qui n'y ont pas accès. Mais aussi les fractures entre les structures. Certaines structures n'ont pas réussi à aller vers le numérique pendant la crise, d'autres ont abandonné le numérique juste après, alors que dans le même temps certaines ont fait un véritable bond en avant en déployant des outils qu'ils n'osaient pas déployer. Une partie des structures s'interroge encore sur l'utilité du système d'information, certaines sur la façon de le mettre en œuvre et d'autres sur la façon de faire évoluer leur existant notamment pour mieux communiquer avec leurs partenaires. Les orientations données par la feuille de route « Accélérer le virage du numérique », leur apporte des réponses en montrant le besoin de référentiels communs, de méthode et de communication.

Entretien avec l'Agence du Numérique en Santé

Quelles actions sont mises en œuvre par l'ANAP pour accompagner ces transformations ?

L'ANAP assure la diffusion de ressources et met à disposition des structures une boîte à outils pour la gestion des projets SI (kit du directeur, fonctions d'un DUI, éléments de base pour l'équipe SI mutualisée). Elle soutient également les dynamiques régionales de façon forte en encourageant la mise en place de Collectifs SI médico-sociaux. Ces dynamiques permettent aux acteurs du secteur de faire entendre leur voix auprès des Agences Régionales de Santé et Conseils Départementaux mais aussi de trouver de véritables solutions pragmatiques et adaptées au secteur. L'ANAP accompagne également la montée en compétence des réseaux. Il s'agit ici d'augmenter la compétence globale du secteur sur ces transformations en multipliant les porte-paroles et les acteurs opérationnels aux différents échelons. Enfin, elle appuie aussi les acteurs, sur site, dans leurs projets pionniers ou innovants afin d'acquérir la compétence et de la diffuser.

Quels conseils donneriez-vous aux structures médico-sociales pour se saisir de cette période et accélérer leur transformation numérique ?

Ça y est, le secteur est clairement parti vers le numérique ! La DGCS, la CNSA, l'ANS, la DNS et l'ANAP agissent ensemble et dans la même direction depuis plus d'un an maintenant. Le directeur va devoir choisir le numérique ou le subir. S'il décide de le choisir, il faut se doter de compétences adaptées (technique, gestion de projet), quitte à mutualiser !

“Le secteur dispose à présent d'une vision plus mature des apports du numérique et le place parmi les outils d'accompagnement.”

Documents ressources :

Etat des lieux SI dans le secteur médico-social

<http://ressources.anap.fr/numerique/publication/2379-etat-des-lieux-du-si-dans-le-secteur-medico-social-tableau-de-bord-medico-social>

Kit SI pour le directeur de structure médico-sociale

<http://ressources.anap.fr/numerique/publication/2409>

Médico-social & Numérique :
Masterclass avec Dominique Pon
(5 novembre 2020)

<https://enquetes.anap.fr/942471?lang=fr>



Entretien avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

Interview

Myriam DANYACH
En charge du programme ESMS Numérique
à la Caisse nationale de solidarité
pour l'autonomie



© S.Budon, pour la CNSA

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) est chargée de financer les aides en faveur des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes handicapées, de garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire et pour l'ensemble des handicaps et des situations de perte d'autonomie, d'assurer une mission d'information et d'animation de réseau, d'information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs familles, d'assurer un rôle d'expertise et de recherche sur les questions liées à l'accès à l'autonomie, quels que soient l'âge et l'origine du handicap.

La CNSA est un acteur clé du numérique dans le secteur médico-social car elle porte deux programmes nationaux d'envergure que sont celui du SI des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et le programme ESMS numérique.

Quel regard portez-vous sur les enjeux de transformation numérique des structures médico-sociales ?

La crise sanitaire a mis en évidence la nécessité pour les ESMS de disposer d'outils numériques performants pour prendre facilement en charge les personnes malades et faciliter les échanges avec le monde sanitaire et pour rompre l'isolement des personnes accompagnées (en établissement comme à domicile).

“La crise est un accélérateur et montre à quel point le numérique est un outil qui permet aux professionnels de mieux se coordonner et de faciliter les liens.”

Entretien avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

Le besoin de coordination de parcours longs qui jalonnent souvent une vie entière et font intervenir toutes les composantes de la vie quotidienne, au domicile comme en établissement, a été identifié depuis longtemps, et les premiers jalons ont été posés dès l'intégration du programme ESMS Numérique dans la feuille de route Ma santé 2022. La crise est un accélérateur et montre à quel point le numérique est un outil qui permet aux professionnels de mieux se coordonner et de faciliter le lien indispensable avec les familles.

C'est un changement important dans les pratiques et un levier fort pour renforcer le rôle des personnes accompagnées dans l'expression de leurs souhaits et la réalisation de leurs projets. Si on accompagne l'utilisateur dans son utilisation, le numérique simplifie ses démarches (dématérialisation des procédures administratives) et facilite le lien avec les professionnels du secteur, il rend la personne accompagnée plus facilement actrice de son parcours. Pour cela, nous devons veiller à ce que les outils répondent aux normes d'accessibilité.

Quels objectifs sont poursuivis par le programme ESMS Numérique ?

La CNSA souhaite impulser la transformation numérique des établissements et services médico-sociaux et replacer les personnes accompagnées au centre de leur parcours. Un fonds d'amorçage de 30 millions d'euros sur les fonds propres de la CNSA a été levé pour permettre aux ESMS de se doter d'une solution dossier usager informatisé ou de mettre en conformité leur solution aux standards de la feuille de route du numérique en santé (Ma santé 2022). Ce fonds permettra également aux petites structures d'acquérir des équipements informatiques (PC, tablettes, wifi...).

Le pilotage opérationnel de ce programme est assuré par la CNSA qui depuis plusieurs mois ac-

compagne, avec l'ANS, les éditeurs de son réseau dans la transformation de leurs solutions. Elle prépare un marché national destiné aux industriels qui comprend, en outre, des exigences de sécurité et d'interopérabilité (avec les projets socles de l'ANS), mais aussi des exigences en termes d'accessibilité. Les éditeurs devront dans leurs logiciels mettre à disposition des usagers des services interactifs permettant aux personnes accompagnées et à leur entourage (famille, aidants) d'accéder et de mettre à jour les informations du dossier usager informatisé. Ces services seront accessibles dans l'espace numérique de santé.

“La phase d'amorçage permettra de valider le schéma d'urbanisation du SI santé-social et de préparer la phase de généralisation.”

En fin d'année, les agences régionales de santé lanceront des appels à projets pour sélectionner des projets dits « pilotes » qui feront l'objet d'un soutien financier. Une partie du financement de ces projets sera liée à l'usage des solutions.

Début 2021, les organismes gestionnaires pourront recourir à ce marché pour commander des solutions et des prestations sur la base d'un catalogue de solutions référencées par le Résah (Réseau des Acheteurs Hospitaliers). La phase d'amorçage permettra de valider le schéma d'urbanisation du SI santé-social et de préparer la phase de généralisation qui bénéficiera quant à elle d'un financement pluriannuel de 600M€ sur 5 ans prévu dans le Ségur de la Santé pour accélérer la transformation numérique du social et du médico-social.

Entretien avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

Comment ce programme est-il de nature à transformer l'expérience usager ?

A travers le programme ESMS numérique, la CNSA souhaite équiper l'ensemble des structures médico-sociales d'un dossier usager informatisé communicant et fluidifier les parcours des personnes afin d'éviter les ruptures. Il s'agit de simplifier le travail des professionnels et des familles et d'éviter les ressaisies d'informations inutiles en facilitant les échanges entre les systèmes d'information de l'écosystème santé-social (SI ESMS, SI MDPH, SI suivi des orientations, CPAM, etc.) pour outiller et renforcer la coordination des acteurs autour de la personne accompagnée.

"L'enjeu est de placer l'utilisateur au cœur des solutions et de le rendre acteur de son parcours."

Naturellement, l'enjeu est de placer l'utilisateur au cœur des solutions et de le rendre acteur de son parcours. Nous souhaitons par exemple que l'utilisateur accède et puisse intervenir sur son agenda, qu'il puisse enrichir son projet personnalisé, etc. L'utilisation du numérique par les usagers sera aussi un formidable vecteur d'appropriation du numérique par les professionnels.

Quels conseils donneriez-vous aux structures médico-sociales pour se saisir de cette période et accélérer leur transformation numérique ?

Nous conseillons aux ESMS de se regrouper et de mutualiser leurs moyens informatiques pour assurer leur transformation pour s'équiper du dossier usager. Ils bénéficieront d'aide à l'investissement et d'un accompagnement national pour les y aider. Nous invitons les établissements et services médico-sociaux à se positionner sur ce programme et à préparer leur projet, des formations sont d'ores et déjà disponibles sur les sites de nos partenaires (ANAP, ANS, etc.) et des organismes de formation.

Documents ressources :

Etat des lieux SI dans le secteur médico-social

<http://ressources.anap.fr/numerique/publication/2379-etat-des-lieux-du-si-dans-le-secteur-medico-social-tableau-de-bord-medico-social>

Kit SI pour le directeur de structure médico-sociale

<http://ressources.anap.fr/numerique/publication/2409>

Médico-social & Numérique :
Masterclass avec Dominique Pon
(5 novembre 2020)

<https://enquetes.anap.fr/942471?lang=fr>



Conclusion

Si l'utilisation de nouveaux outils durant la crise COVID-19 et les annonces du Ségur vont contribuer à transformer les structures médico-sociales dans leur usage du numérique, la prise en compte des spécificités du secteur sera le principal facteur de succès des démarches initiées.

En effet, alors que la majorité des acteurs du médico-social est convaincue de la nécessité du numérique dans l'accompagnement des personnes, ils font face à plusieurs limites, de différents types (financier, technique ou fonctionnel), qui impactent directement l'utilisation des outils déployés au sein des structures.

Pour bien placer l'utilisateur au cœur du dispositif, le numérique adapté au secteur médico-social doit permettre : l'accessibilité des outils afin de favoriser leur utilisation par les usagers, les familles, les professionnels et les partenaires ; la sécurité et la confidentialité adaptés à l'accompagnement des usagers du médico-social et au respect de leurs droits, l'interopérabilité des outils pour une véritable cohérence des interventions au service d'un parcours de vie. Les financements annoncés par le Ségur de la Santé sont une véritable opportunité pour le secteur, à condition de construire le numérique médico-social avec les acteurs concernés.



Élodie ALBRECHT
Senior Manager secteur
médico-social
Mazars



A relire dans notre newsletter

Interview : Médico-social & numérique : parions sur le collectif - Juin 2020

Découvrez dans cet article notre entretien avec Eric MAGNIER, membre du collectif SI médico-social des Hauts de France et responsable des systèmes d'information APF France Handicap pour la région Hauts de France.

<https://www.mazars.fr/Accueil/News/Publications/Newsletters/Newsletter-Transfo-Sante/News-Transfo-Sante-9-Le-monde-de-demain/Medico-social-numerique-le-pari-du-collectif>

Contribuez !

Mazars souhaite réaliser une étude sur les tendances concernant les systèmes d'information dans l'Économie Sociale et Solidaire en France. Nous vous invitons à partager vos retours d'expérience au sein de votre entité pour consolider une vision globale. Cette enquête vous prendra moins de 20 minutes. Merci par avance pour votre précieuse contribution, l'étude vous sera envoyée en avant-première !

https://fr.surveymonkey.com/r/enquete-Mazars-ESS-SI?utm_source=Signature&utm_medium=Mail&utm_campaign=Enquete+ESS+SI



Contacts

Laetitia RAULT,

Sénior Manager, Mazars
Numérique et parcours en santé
laetita.rault@mazars.fr

Elodie Albrecht,

Sénior Manager, Mazars
Secteur médico-social
elodie.albrecht@mazars.fr

Merci a Mehdi Zine, Consultant Senior Mazars,
pour son aide dans la réalisation de cette publication.

Mazars est un groupe international et intégré spécialisé dans l'audit, la fiscalité et le conseil ainsi que dans les services comptables et juridiques*. Présents dans plus de 90 pays et territoires, nous appuyons sur l'expertise de nos 40 400 professionnels – 24 400 au sein de notre partnership intégré et 16 000 au sein de « Mazars North America Alliance » – pour accompagner les entreprises de toutes tailles à chaque étape de leur développement.

*dans les pays dans lesquels les lois en vigueur l'autorisent.

www.mazars.fr